
**VILLE DE
PROVINS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE
DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 18 décembre à 19h, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Etaients présents	M. LAVENKA, M. JEUNEMAITRE, Mme CANAPI, M. PATRON, Mme PRADOUX, M. MARCHAND, Mme BAALICHERIF, M. PERRINO, Mme RAMEAUX, Mme ROUYEYRE, Mme MARTIN, Mme CAMUSET, M. JIBRIL, M. PERCHERON, M. GAUFILLIER, M. DEMAISON, Mme SPARACINO, Mme MAHIEU, M. VAUVRE, Mme DAMEME, M. RAFIK, Mme HOTIN-LETANG, Mme ENAMA, Mme MORIN, M. BOUDIGNAT, Mme PETROFFE, M. DELVAUX, Mme PINEAU-LUMONI, M. HAMMOUMI
Excusé(s) représenté(s)	M. BENECH, conseiller municipal, par Mme PRADOUX Mme OCANA, conseillère municipale, par M. LAVENKA M. ROUSSEAU, conseiller municipal, par Mme CANAPI M. GRAJQEVCI, conseiller municipal, par Mme RAMEAUX
Excusé(s) non Représenté(s)	/
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. DELVAUX

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	29.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	0.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 12.12.2024	

---oooOooo---

N° 2024.92

**SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS
ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE
Versement d'un premier acompte**

La séance continuant,

Le Maire expose au Conseil :

- *L'attribution des subventions aux associations et organismes de droit privé doit intervenir en 2025,*
- *Pour ne pas pénaliser le fonctionnement de ces associations et organismes, il conviendrait, pour ceux dont la subvention annuelle est supérieure ou égale à 1.525,00 €, de procéder à l'attribution d'un acompte de 30 % du montant accordé en 2024.*
- *Pour les associations à caractère social l'acompte serait de 50 % lorsqu'un contrat d'objectifs est signé avec la ville.*
- *Pour les autres associations également signataires d'un contrat d'objectifs, l'acompte serait de 40 %.*
- *Ces avances viendraient en déduction du versement du montant total de la subvention accordée par le conseil municipal en 2025.*

Le Conseil Municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : (33 voix "pour") :

- ⇒ D'autoriser l'attribution d'un acompte de subvention aux associations et organismes de droit privé tel que décrit dans le tableau annexé à la présente délibération.
- ⇒ De rappeler que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.
- ⇒ De dire que les acomptes seront versés en janvier 2025.

**Ainsi fait et délibéré,
Pour expédition conforme,**

Le Maire,



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Acte déclaré exécutoire après affichage le 11/12/2024, réception à la Préfecture de Seine et Marne, le 20/12/2024



Olivier Lavenka
O. LAVENKA

**SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS
ET ORGANISMES DE DROIT PRIVE
VERSEMENT D'UN PREMIER ACOMPTE**

NOM de l'ASSOCIATION	Subvention 2024 (hors subvention exceptionnelle) (en euros)	MONTANT DE L'ACOMPTE 2025 (en euros) (arrondi à l'euro inférieur)
AMICALE DES EMPLOYES MUNICIPAUX *	9 000,00	4 500,00
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES *	7 625,00	3 812,50
COMITE DES MAISONS FLEURIES DE PROVINS	3 600,00	1 080,00
APS CONTACT *	3 000,00	1 500,00
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (sections sportives non comprises)	17 650,00	5 295,00
COMPAGNIE DRAGON-LEZARDE	1 700,00	510,00
CHORALE DU MONTOIS	2 000,00	600,00
SOCIETE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE	8 500,00	2 550,00
BASKET BALL PROVINS	4 800,00	1 440,00
ATHLETISME*	6 000,00	2 400,00
COURSE DES REMPARTS	3 300,00	990,00
ECOLE MULTISPORTS*	6 000,00	2 400,00
CENTRE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF PROVINOIS (Football)*	17 000,00	8 500,00
CSP GUIDON Provinois	3 500,00	1 050,00
JUDO CLUB	2 500,00	750,00
LES MANICOUS	4 000,00	1 200,00
PROVINS RUGBY CLUB*	12 000,00	4 800,00
TENNIS DE TABLE	1 600,00	480,00
COMPAGNIE D'ARC DE PROVINS	2 700,00	810,00
PROVINS HANDBALL CLUB	1 600,00	480,00
TIR A LA CIBLE	4 000,00	1 200,00
TOP MOTO 77	1 800,00	540,00
SOUS-TOTAL	123 875,00 €	46 347,50 €

* association ayant signé un contrat d'objectif